

COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

L'HONORABLE KEITH PETERSON
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**L'HONORABLE EDNA ELIAS
COMMISSAIRE DU
NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.T.N-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la *Loi sur le Nunavut*, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.



L'honorable Keith Peterson
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit (Nunavut)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**Comptes publics du
gouvernement du Nunavut
31 mars 2011**

Table des matières	Page
<u>PARTIE I - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	1
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS	3
RAPPORT DE LA VÉRIFICATEUR	5
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	8
État consolidé de la variation de la dette nette	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	24
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	25
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	26
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	28
État non consolidé de la situation financière	29
État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	30
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette)	31
État non consolidé des flux de trésorerie	32
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés	33
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	46
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	47
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	48
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	51
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des fonds renouvelables	52
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	53
Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	54
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	55
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	56
Annexe 4 - Annexe non consolidée des emprunts obligataires à recevoir des municipalités	57
Annexe 5 - Annexe non consolidée des remises de prêts étudiants	58
Annexe 6 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	59

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

La préparation des présents états financiers consolidés pour le gouvernement du Nunavut, et l'information relative contenue dans les comptes publics, est une responsabilité de gestion qui relève du ministère des Finances.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour les gouvernements, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans les cas où les PCGR permettent l'utilisation d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle considérait comme les plus appropriées. Au besoin, la préparation des présents états financiers consolidés se fonde sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le gouvernement s'acquitte de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports par l'entremise du ministère des Finances, en maintenant à jour les systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont améliorés et modifiés en permanence pour fournir des renseignements exacts, protéger et surveiller les actifs du gouvernement et veiller à ce que toutes les opérations effectuées soient en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les comptes publics sont présentés au comité permanent de surveillance des activités du gouvernement et des comptes publics suivant leur dépôt à l'Assemblée législative. Les recommandations du comité sont examinées et mises en œuvre, le cas échéant, en vue d'améliorer la gestion financière, les pratiques de présentation de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification annuelle des états financiers consolidés en vue de formuler une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière, des résultats d'opérations, des excédents accumulés, de la variation des actifs financiers nets (dette) et des flux de trésorerie pour l'exercice. Dans le cadre de la vérification, il examine également les opérations portées à son attention pour s'assurer qu'elles sont, à tous les égards importants, dans les limites des pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organisations comprises dans la consolidation. L'opinion du vérificateur général figure aux états financiers consolidés.



Chris D'Arcy
Sous-ministre des
Finances



Jeff Chown, CA

Contrôleur général

5 décembre 2011

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Nunavut, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Nunavut au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement du Nunavut en vertu de la *Loi sur le Nunavut*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements ainsi qu'aux autorisations expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, FCA

Le 5 décembre 2011
Ottawa, Canada

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Actifs financiers		
Liquidités (note 3)	272 009	250 327
Investissement de portefeuilles et autres investissements (note 4)	13 571	15 541
Montant dû du gouvernement du Canada (note 5(a))	77 461	85 750
Autres revenus à recevoir (note 5(b))	74 669	88 249
Stocks pour revente (note 6(a))	109 576	93 243
Prêts à recevoir (note 7)	15 457	15 860
Total des actifs financiers	562 743	548 970
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	291 824	272 521
Autres avantages futurs des employés (note 9(a))	24 422	19 956
Passifs au titre des retraites (note 9(b))	6 158	5 454
Dette à long terme (note 10)	88 057	85 608
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 11)	88 942	97 755
Recettes et apports de capital reportés (note 12)	354 501	282 324
Total des passifs	853 904	763 618
Dette nette	(291 161)	(214 648)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe B)	1 742 000	1 597 835
Stocks pour utilisation (note 6(b))	16 333	12 307
Charges payées d'avance (note 19)	13 950	3 788
Total des actifs non financiers	1 772 283	1 613 930
Excédents accumulés	1 481 122	1 399 282
Obligations contractuelles (note 14)		
Éventualités (note 15)		

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2011	2010
	Budget	Réel	Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 302 857	1 310 552	1 231 864
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	270 095	327 524	308 201
Total des revenus	1 572 952	1 638 076	1 540 065
Charges (note 13)			
Santé et Services sociaux	309 556	360 518	351 513
Services communautaires et gouvernementaux	364 453	344 271	318 098
Éducation	234 452	260 248	244 696
Société d'habitation du Nunavut	178 931	202 676	194 048
Finances	204 668	125 686	146 316
Justice	104 554	83 570	77 714
Développement économique et Transports	51 515	78 183	75 770
Environnement	24 361	25 997	23 435
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	36 619	22 904	21 847
Ressources humaines	22 792	19 425	21 053
Exécutif et Affaires intergouvernementales	20 881	16 498	14 678
Assemblée législative	17 077	16 260	16 574
Total des charges	1 569 859	1 556 236	1 505 742
Excédent pour l'exercice	3 093	81 840	34 323
Excédent accumulé, début de l'exercice		1 399 282	1 364 959
Excédent accumulé, fin de l'exercice		1 481 122	1 399 282

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2011	2010
	Budget	Réel	Réel
Excédent pour l'exercice	3 093	81 840	34 323
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(213 548)	(233 555)	(243 735)
Aliénations	-	1 702	6 867
Amortissement	72 946	87 688	77 000
	(140 602)	(144 165)	(159 868)
Utilisation nette (ajouts) des stocks pour utilisation	-	(4 026)	3 583
Utilisation nette (ajouts) des charges payées d'avance	-	(10 162)	314
	-	(14 188)	3 897
Variation de la dette nette pour l'exercice	(137 509)	(76 513)	(121 648)
Dette nette, début de l'exercice		(214 648)	(93 000)
Dette nette, fin de l'exercice		(291 161)	(214 648)

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Transferts du gouvernement du Canada	1 417 252	1 307 428
Impôts	72 772	59 066
Autres revenus du gouvernement	203 952	216 901
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(5 455)	(5 581)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(6 707)	(7 521)
Rémunération et avantages sociaux des employés	(476 640)	(435 787)
Subventions et contributions	(168 443)	(168 361)
Biens et services	(778 030)	(788 680)
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement	258 701	177 465
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(236 609)	(250 128)
Aliénations d'immobilisations corporelles	491	3 611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation	(236 118)	(246 517)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursements de prêts reçus	6 108	10 919
Investissements de portefeuilles et autres investissements	2 964	(538)
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(4 335)	(781)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 737	9 600
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation du principal sur dette à long terme	8 000	-
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(7 577)	(10 448)
Paiements du principal sur dette à long terme	(6 061)	(5 237)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 638)	(15 685)
Augmentation (diminution) des liquidités	21 682	(75 137)
Liquidités, début de l'exercice	250 327	325 464
Liquidités, fin de l'exercice (note 3)	272 009	250 327

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**Autorité et entité comptable**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers stipulées dans la *Loi sur le Nunavut* (Canada) et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Nunavut). Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre compte de sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est saisi.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit retirer des bénéfices provenant des activités, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, fonds renouvelable, société territoriale ou d'autre organisme public, selon la définition au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable (sauf la Commission des accidents du travail). Les activités financières de ces organisations sont consolidées dans les présents états financiers.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable représentée par les présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice. Ces organisations rendent compte au gouvernement et sont régies par ce dernier.

	Autorisation de fonctionnement
Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>
Fonds renouvelables	<i>Loi sur les fonds renouvelables</i>
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	
Fonds renouvelable de protection des pourvoyeurs du Nunavut (<i>liquidation le 25 fév. 2011</i>)	
Fonds renouvelable des produits pétroliers	
Fonds renouvelable des stocks de l'état	
Fonds renouvelable des prêts étudiants	
Sociétés territoriales	
Collège de l'Arctique du Nunavut (<i>exercice se terminant le 30 juin</i>)	<i>Loi sur les collèges publics</i>
Société de crédit commercial du Nunavut	<i>Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut</i>
Société de développement du Nunavut (y compris les filiales)	<i>Loi sur la Société de développement du Nunavut</i>
Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales)	<i>Loi sur la Société d'habitation du Nunavut</i>
Société d'énergie Qulliq	<i>Loi sur la Société d'énergie Qulliq</i>
Autorités scolaires de district (<i>exercice se terminant le 30 juin</i>)	<i>Loi sur l'éducation</i>

Les entités comprises dans l'entité comptable sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités consolidées sont éliminés.

Aux fins de présentation des informations sectorielles, l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

Budget

Les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers une comparaison des résultats des opérations et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux planifiés initialement pour l'exercice.

Le budget annuel du gouvernement présenté à l'Assemblée législative n'est pas préparé sur une base consolidée. Par conséquent, les montants budgétaires compris dans les états financiers consolidés se fondent sur les totaux présentés aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2010-2011 et sur les budgets annuels approuvés pour les entités consolidées, ajustés afin d'éliminer les revenus et les dépenses inter-entités budgétés ainsi que les différences importantes entre les conventions comptables. Au besoin, des hypothèses ont servi à estimer les éliminations et les ajustements nécessaires des conventions comptables inter-entités.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour le secteur public tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et l'Institut des Comptables Agréés du Canada (ICAC) et tel que requis par l'article 45 de la *Loi sur le Nunavut*. Par conséquent, le gouvernement a adopté les recommandations du CCSP à titre de fondement premier de ses conventions comptables.

(b) Estimations et incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que le gouvernement fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses divulgués dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états financiers, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations de gestion les plus importantes portent sur les avantages futurs des employés, les passifs environnementaux, les éventualités, les revenus à recevoir, les charges d'amortissement et les provision pour moins-value au titre des prêts et autres comptes débiteurs.

(c) Liquidités

Les liquidités comprennent les soldes des comptes bancaires, nets des chèques en circulation, des placements à court terme très liquides facilement monnayables et comportant habituellement une échéance de 180 jours ou moins à compter de la date d'acquisition.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition. De tels investissements se composent habituellement d'actions ou d'obligations de la société émettrice. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille, autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est entrée à titre d'élément des revenus d'investissement et fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés et les produits finis. Le combustible en vrac et les produits finis sont évalués au plus faible de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les produits alcoolisés sont évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustibles sont évalués au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les éléments des stocks pour les travaux en cours sont évalués au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au plus faible de leur valeur ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, les provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt à recevoir irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les stocks pour utilisation et les charges payées d'avance, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière uniquement s'il est prévu de les utiliser pour fournir des services gouvernementaux au cours d'exercices futurs. Ces actifs ne seraient pas habituellement utilisés pour fournir des ressources financières aux fins du paiement des dettes du gouvernement à moins de n'être vendus. Les actifs non financiers sont amortis ou portés aux charges d'exercices futurs à mesure qu'ils sont utilisés pour fournir ou soutenir la prestation de services gouvernementaux.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(h) Immobilisations corporelles et actifs loués**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels. Les immobilisations corporelles ayant un coût inférieur à cinquante mille dollars sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice de leur acquisition.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif courant reporté à la date d'achat en réduisant les dollars courants pour tenir compte de l'inflation. Les immobilisations corporelles données ou à coût partagé sont comptabilisées à leur juste valeur marchande sur réception ou au coût, respectivement, la portion donnée ou partagée étant comptabilisée à titre d'apport de capital reporté, et constatée à titre de revenu selon la même méthode que celle utilisée pour amortir l'actif correspondant.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée se fonde sur le montant le moins élevé du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. Les actifs sont amortis selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Terres	Non amorties
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5 - 30 ans
Centrales électriques	20 - 40 ans
Réseaux de transport et de distribution	20 - 40 ans
Machinerie lourde	5 - 40 ans

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

(i) Prestations de retraite et autres avantages futurs des employésPrestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique géré par le gouvernement du Canada. Le gouvernement cotise à un taux équivalent à 1,98 fois (2010 : 2,14 fois) celui des cotisations des employés. Les cotisations du gouvernement sont imparties à titre de charges de l'exercice courant et représentent la totalité des obligations au titre des retraites. En vertu de la présente législation, le gouvernement n'est pas tenu de verser de cotisations à l'égard d'une insuffisance actuarielle du Régime.

Les charges et les engagements au titre des prestations de retraite du gouvernement à l'endroit des députés de l'Assemblée législative sont déterminés sur une base actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des engagements futurs et utilise diverses estimations. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages futurs des employés autres que prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. Les passifs estimatifs et les charges connexes estimatives au titre de ces prestations sont comptabilisés à mesure que les prestations sont acquises. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les subventions du gouvernement du Canada sont comptabilisées à titre de revenus quand le versement a lieu. La formule de financement des territoires à une entente fondée sur des principes est prescrite par la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada). Les transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont comptabilisés conformément à cette Loi. Les ajustements pour les revenus provenant des transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont effectués au cours de l'exercice où ils sont connus.

D'autres transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les événements donnant lieu au transfert se produisent pourvu que : (i) le transfert soit autorisé; (ii) le gouvernement ait satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) qu'il soit possible de présenter une estimation raisonnable du montant du transfert. Les transferts reçus avant que ces critères ne soient entièrement satisfaits sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les critères soient satisfaits.

Impôts et recettes générales

Les revenus d'impôt sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont prélevés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement dans le cadre d'une entente sur le prélèvement des impôts et sont versés au gouvernement chaque mois. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'exercice d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les évaluations de l'impôt sur le revenu soient terminées pour ledit exercice.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés.

Les impôts fonciers sont évalués selon une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les subventions et les contributions versées par le gouvernement sont comptabilisées à titre de charges quand les critères suivants sont satisfaits : (i) la subvention ou la contribution dispose de l'autorisation nécessaire; (ii) le bénéficiaire satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant des charges. Les subventions ou les contributions versées avant que ces trois critères ne soient satisfaits sont comptabilisées à titre de charges payées d'avance jusqu'à ce que le bénéficiaire satisfasse aux critères.

(l) Obligations contractuelles et éventualités

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats significatifs par rapport à sa situation financière courante ou qui affecteront sensiblement le niveau des charges futures. Les obligations contractuelles se rapportent aux ententes de financement global avec les municipalités, aux contrats commerciaux de location-exploitation, aux projets d'immobilisations et au financement d'activités opérationnelles. Les obligations contractuelles ne sont pas comptabilisées tant que les conditions des contrats ou des ententes ne sont pas satisfaites.

Les éventualités du gouvernement sont des passifs éventuels qui peuvent devenir des passifs réels si au moins un événement futur se produit ou ne se produit pas. Si l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(m) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux représentent les coûts estimatifs de la réhabilitation de sites contaminés. Un passif environnemental est comptabilisé et une charge comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction à la date où la contamination se produit ou à la date où le gouvernement est informé de la contamination et qu'il est obligé ou probablement obligé d'engager de telles charges. Si la probabilité que le gouvernement doive engager ces charges ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs environnementaux sont divulgués au poste des créditeurs et des charges à payer. Les passifs environnementaux sont réévalués chaque année.

(n) Instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers à court terme, y compris les créditeurs et les charges à payer, les liquidités, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des échéances de moins de 12 mois), dus par le gouvernement du Canada et d'autres revenus à recevoir se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des instruments financiers à long terme du gouvernement, y compris la dette à long terme, les obligations au titre de contrats de location-acquisition, les passifs au titre des retraites, les autres avantages futurs des employés, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des échéances de plus de 12 mois) et les prêts à recevoir sont exposés en détail dans les notes complémentaires. Dans le cas où les montants de juste valeur ne sont pas détaillés, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur.

3 LIQUIDITÉS

	2011	2010
Encaisse	162 031	72 199
Encaisse désignée	1 557	1 089
Investissements à court terme	108 421	177 039
	272 009	250 327

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements ou du financement supplémentaires pour les sociétés filiales et les investissements en capital-risque.

Les liquidités comprennent les placements dans un portefeuille diversifié de titres de première classe, productifs de revenus à court terme. Le rendement du portefeuille pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 varie de 0,12 % à 2,5 % (2010 : 0,11 % à 2,5 %). Les instruments détenus sont des titres de créance de grande qualité, coté R-1 faible ou meilleur par la Dominion Bond Rating Service (DBRS), ayant une échéance moyenne de 112 jours (2010 : 84 jours).

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

Au 31 mars, les investissements de portefeuille et autres investissements comprennent les suivants :

	2011 Taux de rendement réel	2011 Échéance	2011 Valeur comptable	2010 Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernement du Canada	variable	de 1 à 7 ans	1 026	1 026
Gouvernements provinciaux	4,33 %	de 1 à 8 ans	5 617	8 118
			6 643	9 144
Autres investissements				
Investissements en capital-risque			250	250
Investissements désignés du FASR			6 678	6 147
			13 571	15 541

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2011 était de 6 735 \$ (2010 : 9 131 \$), à un taux de rendement moyen de 4,36 % en 2011 (2010 : 4,36 %).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS (suite)

Les investissements du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative ne peuvent pas servir à acquitter d'autres obligations engagées par le gouvernement. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2011 était de 7 360 \$ (2010 : 6 374 \$) à un taux de rendement positif de 10,69 % (2010 : 23,16 %).

Les investissements en capital-risque comprennent 250 unités privilégiées de société en commandite de catégorie D avec distribution fixe annuelle cumulée de 6,25 % fondée sur son investissement. Les parts sont rachetables en mars 2015.

5 REVENUS À RECEVOIR

(a) Montant dû du gouvernement du Canada	2011	2010
Santé Canada	13 860	19 389
Fonds d'infrastructure	714	259
Taxe sur les biens et services	8 305	7 332
Langues officielles	3 692	3 683
Programmes de Transport Canada	2 473	3 553
Société canadienne d'hyptohèques et de logement	985	3 452
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	14 739	19 275
Autres comptes débiteurs	32 693	28 807
	<hr/>	<hr/>
	77 461	85 750
(b) Autres revenus à recevoir	2011	2010
Autres comptes débiteurs de la Division des produits pétroliers	31 751	27 798
Autres comptes débiteurs d'autres ministères	27 512	24 918
Autres comptes débiteurs de sociétés territoriales	48 140	69 901
	<hr/>	<hr/>
	107 403	122 617
Moins : provisions pour comptes douteux	(32 734)	(34 368)
	<hr/>	<hr/>
	74 669	88 249

6 STOCKS

(a) Pour revente	2011	2010
Combustibles en vrac	105 533	88 954
Produits alcoolisés	1 572	1 822
Produits finis	2 082	1 945
Fournitures d'emballage	389	522
	<hr/>	<hr/>
	109 576	93 243

La radiation pour les stocks de combustible en vrac était de 703 \$ en 2011 (2010 : 849 \$).

(b) Pour utilisation	2011	2010
Combustible	8 201	5 250
Équipements et lubrifiants	5 367	4 408
Fournitures médicales	2 263	2 251
Matières premières et travaux en cours	502	398
	<hr/>	<hr/>
	16 333	12 307

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

7 PRÊTS À RECEVOIR

	2011	2010
Prêts hypothécaires aux particuliers consentis par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,19 % à 14,25 % (2010 : 6,0 % et 14,25 %), nets de provision pour moins-value de 10 493 \$ (2010 : 7 005 \$) et subvention aux titulaires d'hypothèque de 14 419 \$ (2010 : 20 472 \$).	1 932	2 452
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 4,25 % à 8,5 % (2010 : 2,57 % et 10,25%), nets de provision pour moins-value de 912 \$ (2010 : 1 075 \$).	12 222	11 790
Prêts aux municipalités remboursables par versements jusqu'en 2017, portant intérêt au taux de 0 % à 8 %, nets de provision pour moins-value de 0 \$ (2010 : 100 \$).	6	347
Prêts du Fonds des prêts étudiants remboursables par versements jusqu'en 2017, portant intérêt de 2,75 % à 12,5 %, nets de provisions pour moins-value et de remises de prêts de 3 862 \$ (2010 : 3 672 \$).	1 297	1 233
Autres hypothèque du centre commercial de la Co-op Qikiqtaq, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2010 : 304 \$).	\$ -	38
	15 457	15 860

8 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
Payable à des parties liées		
Commission des accidents du travail	641	387
AUTRES		
Créditeurs	120 921	118 001
Charges à payer au titre des passifs environnementaux	10 631	10 638
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	109 138	94 256
Congés payés et heures compensatoires	28 070	20 530
Montant dû au gouvernement du Canada	20 853	22 624
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	1 570	6 085
	291 183	272 134
	291 824	272 521

9 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Passifs autres qu'avantages futurs des employés

	2011	2010
Départ	13 773	9 295
Relogement	10 649	10 661
	24 422	19 956

(b) Passifs au titre des retraites

i) Régime de pension de retraite de la fonction publique

Le gouvernement et ses employés versent des cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En 2011, les cotisations du gouvernement s'élevaient à 35 208 \$ (2010 : 30 817 \$).

Le montant des cotisations du gouvernement est établi par le gouvernement du Canada et représente la seule obligation du gouvernement en vertu de ce régime. En vertu de la présente législation, le gouvernement n'est pas tenu de verser de cotisations à l'égard d'une insuffisance actuarielle du Régime.

ii) Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

9 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1^{er} avril 1999.

Il n'y a eu aucune modification d'un régime, aucune liquidation et aucune compression d'un régime ou de dérogation temporaire de ces régimes en 2011 (aucun changement en 2010).

Les évaluations actuarielles de ces régimes ont été effectuées en date du 1^{er} avril 2009. Les évaluations se fondaient sur un nombre d'hypothèses relatives à des événements futurs, notamment le taux d'inflation (3 %), le taux d'intérêt (inflation, plus 3,5 %), le rendement des actifs (inflation, plus 3,5 %), l'augmentation de la rémunération (inflation, plus 1 %) et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations telles qu'approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les évaluations ont été effectuées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus de placement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2012.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Les passifs au titre des retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des retraites des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2011	2010
Obligations au titre des prestations constituées	4 650	6 301	10 951	8 744
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	4 795	-	4 795	3 493
(Gain) perte actuarielle non amortie	17	(19)	(2)	(203)
	4 812	(19)	4 793	3 290
Passifs (actifs) au titre des retraites	(162)	6 320	6 158	5 454

Au 31 mars 2011, la valeur marchande des actifs du fonds de retraite FARAL était de 4 923 \$ (2010 : 3 251 \$). Le taux de rendement réel était positif et de 10,54 % (2010 : 23,86 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un fonds de retraite; toutefois, le passif au titre des retraites est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Le gains/pertes actuarielles au titre du FARAL et du FASR sont amortis sur 2,8 ans (2010 : 3,8 ans) ce qui représente la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants à ces régimes.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

9 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2011	2010
Coût des prestations de l'exercice courant	623	906	1 529	1 365
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	212	(205)	7	97
	835	701	1 536	1 462
Cotisations des députés	(188)	-	(188)	(175)
Charges de retraite	647	701	1 348	1 287
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	287	403	690	617
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(299)	-	(299)	(198)
Intérêts débiteurs au titre des retraites	(12)	403	391	419
Total des charges au titre des retraites	635	1 104	1 739	1 706

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 114 \$ et 617 \$, respectivement (2010 : 1 181 \$ et 754 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 441 \$ et 906 \$, respectivement (2010 : 1 840 \$ et 821 \$, respectivement).

10 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2011	2010
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par versements annuels de 5 142 \$ jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2010 : 6,97 %).	17 436	18 415
Hypothèque payable par versements annuels de 554 \$ jusqu'en 2020, portant intérêt au taux de 6,9 % (2010 : 6,9 %) composé semestriellement. L'hypothèque est garantie par un édifice. La valeur comptable de la garantie est de 6 708 \$ (2010 : 7 017 \$).	3 894	4 172
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2010 : 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	49 794	51 988
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 58 \$ à compter du 30 avril 2007, le paiement final étant exigé le 30 mars 2017. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011 (2010 : de 1,75 % à 2,00 %).	4 200	4 900
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 67 \$ à compter du 21 novembre 2007, le paiement final étant exigé le 21 octobre 2017. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011 (2010 : de 1,75 % à 2,00 %).	5 333	6 133
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux variable, remboursable par versements mensuels de 67 \$ à compter du 25 juillet 2010, le paiement final étant exigé le 25 juillet 2020. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % ayant varié de 1,75 % à 2,5 % en 2011.	7 400	-
	88 057	85 608

Les montants du principal et des intérêts dus dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Principal	Intérêt	Total
2012	5 993	5 042	11 035
2013	6 250	4 757	11 007
2014	6 527	4 451	10 978
2015	6 821	4 127	10 948
2016	7 136	3 784	10 920
2017 et par la suite	55 330	16 394	71 724
	88 057	38 555	126 612

L'intérêt débiteur sur la dette à long terme était de 6 031 \$ pour l'exercice (2010 : 6 741 \$). L'intérêt versé au titre de la dette à long terme au cours de l'exercice était de 5 455 \$ (2010 : 5 581 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

10 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Pouvoir d'emprunt

Le gouverneur en conseil, conformément au paragraphe 27(2) de la *Loi sur le Nunavut*, a autorisé le gouvernement à emprunter jusqu'à 200 millions de dollars.

	2011	2010
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	66 727	63 021
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	17 436	18 415
Hypothèque du gouvernement du Nunavut	3 894	4 172
	88 057	85 608
Charges au titre des découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq	17 099	10 597
Facilités de crédits des filiales de la Société de développement du Nunavut	13	12
Dettes totales	105 169	96 217
Limite d'emprunt autorisée	200 000	200 000
Capacité d'emprunt disponible	94 831	103 783

Le gouvernement du Nunavut garantit la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que les découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq et de la Société de développement du Nunavut.

Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. La Société de développement du Nunavut a fourni une garantie pour ces facilités de crédit.

11 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2011	2010
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	123 971	140 818
Moins : intérêts théoriques	(30 923)	(37 675)
Moins : frais accessoires	(4 106)	(5 388)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	88 942	97 755

Les paiements futurs minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2012	16 702
2013	16 694
2014	16 014
2015	13 283
2016	11 242
2017 et par la suite	50 036
	123 971

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 8 047 \$ (2010 : 8 920 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 9,0 % (2010 : 9,1 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2013 et 2027.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

12 RECETTES ET APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2011	2010
Recettes reportées		
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	57 184	56 642
Entente sur la taxe sur l'essence	17 713	17 806
Autres recettes reportées	4 807	5 769
	<u>79 704</u>	<u>80 217</u>
Apports de capital reportés		
Entente sur le logement social de la SCHL	172 660	112 139
Autres apports de capital de la SCHL	21 127	38 936
Autres apports de capital reportés	81 010	51 032
	<u>274 797</u>	<u>202 107</u>
	<u>354 501</u>	<u>282 324</u>

Le solde des apports de capital reportés comprend 172 660 \$ (2010 : 112 139 \$) relatif à l'entente sur le logement social de 1999, aux termes de laquelle la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a transféré les actifs du logement social à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en contrepartie de prêts payables par la SHN à la SCHL. L'aide financière fournie à la SHN dans le cadre du transfert des actifs de logement social a été reportée et est constatée à titre de revenu pour la durée de vie utile des immobilisations corporelles correspondantes.

13 CHARGES PAR CATÉGORIE

	2011	2010
Rémunération et avantages sociaux des employés	490 905	441 019
Subventions et contributions	175 809	169 840
Biens et services	787 789	804 468
Amortissement d'immobilisations corporelles	87 688	77 000
Intérêts débiteurs	11 740	12 919
Augmentation des provisions pour moins-value	2 305	496
	<u>1 556 236</u>	<u>1 505 742</u>

14 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2011 :

	Année d'échéance	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	2027	191 630
Engagements de capitaux	2014	54 180
Entente de maintien de l'ordre	2012	27 984
Autres engagements	2018	43 718
		<u>317 512</u>

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2012	153 623
2013	43 328
2014	26 530
2015	19 533
2016	17 539
2017 et par la suite	<u>56 959</u>
	<u>317 512</u>

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1^{er} avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé.

(b) Coût de restauration de l'environnement

Le gouvernement reconnaît que des coûts sont associés à la restauration de tout site contaminé situé sur les terres du territoire. Des passifs ont été comptabilisés aux états financiers consolidés dans le cas où il a été déterminé que le gouvernement est chargé d'un site contaminé et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts de remise en état. Les initiatives constantes du gouvernement pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires relatifs à des sites nouvellement identifiés, ou à des modifications aux évaluations des sites existants ou de leur utilisation prévue. Tout passif supplémentaire sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été connu.

Le gouvernement poursuivra la mise en application d'un programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites sur une base permanente. Pour faciliter ce travail, le gouvernement a établi un comité pour veiller à ce que les passifs éventuels soient identifiés et que les mesures appropriées soient instaurées. Il s'agit d'un processus permanent qui devrait montrer des signes d'amélioration continue à chaque exercice tandis que le gouvernement continue d'œuvrer de manière pratique vers la détermination et la constatation appropriées de ses passifs environnementaux sur l'ensemble du territoire.

(c) Litiges

Un plus grand nombre de personnes ont présenté des allégations d'agressions par d'anciens enseignants du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. En vertu d'ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendront conjointement contre la poursuite. Les frais de défense pour les poursuites et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de la part de perte du gouvernement pouvant résulter de ces poursuites a été comptabilisée; toutefois, le résultat final peut varier grandement de cette estimation.

De nouveaux cas présumés d'agressions sexuelles par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, ont été déposés, ou sont en instance, en plus du cas cité auparavant. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendront conjointement contre toute poursuite de ce genre et les frais de défense pour la poursuite et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de tout passif pouvant résulter de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

Il existe un nombre de revendication et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement pour lesquels les résultats ne peuvent être déterminées, y compris des cas où aucun montant n'est indiqué. Ces revendications portent entre autres sur les cas suivants : renvoi injustifié, rupture de politique ou de contrat, préjudice personnel, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Au 31 mars 2011, toutes ces revendications ont été évaluées et considérées dénuées de fondement ou ne pouvant être déterminées à cette date.

(d) Équité salariale

Il existe un nombre de revendications en matière d'équité salariale en instance contre le gouvernement du Nunavut portant principalement sur la cotation des emplois pour des métiers particuliers. Le gouvernement travaille de concert avec le syndicat des employés du Nunavut pour régler les réclamations. Toutefois, le résultat de ces revendications n'est pas connu pour le moment. Au 31 mars 2011, aucune provision n'a été comptabilisée aux présents états financiers.

(e) Autres

En vertu des clauses de l'entente sur le logement social avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut (SHN) est chargée de l'administration d'un nombre de prêts à des tiers, où la SCHL est le prêteur ou l'assureur desdits prêts. L'entente stipule que la SHN doit indemniser et rembourser la SCHL pour, et la prémunir contre, les pertes, les frais et les charges associés à ces prêts. La valeur de ces prêts à des tiers est d'environ 2 851 \$ au 31 mars 2011 (2010 : 3 062 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

16 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS

Dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada et d'autres, le gouvernement reçoit un financement total ou partiel pour des charges admissibles engagées pour divers projets particuliers. Le sommaire suivant présente les revenus et les charges associés à un projet financé au cours de l'exercice.

	2011	2010
Revenus		
Provenant du gouvernement du Canada	113 502	99 565
Provenant d'autres sources	3 712	3 862
Total des revenus	117 214	103 427
Charges		
Rémunération et avantages sociaux	15 704	14 783
Subventions et contributions	47 224	30 391
Autres charges	52 373	57 006
Amortissement des immobilisations corporelles	1 913	1 247
Total des charges	117 214	103 427

17 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les opérations et les soldes importants entre parties liées sont divulgués séparément dans les présents états financiers consolidés.

18 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2011	2010
Curateur public	4 340	4 096
Fonds d'aide aux victimes	536	289
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	280	277
Fonds de bourses d'études du millénaire	8	8
Fonds de bourses d'études	42	41
Fiducie pour le tribunal territorial	807	129
Fiducie pour l'exécution des ordonnances alimentaires	107	50
Fiducie pour le bien-être des jeunes contrevenants	3	18
Fiducie pour le bien-être au centre correctionnel de Baffin	-	8
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Baffin	12	25
Fonds pour les jeunes contrevenants	15	6
Compte d'avance fixe du shérif	10	10
Fiducie de la Commission des normes du travail du Nunavut	3	3
SSS - Akausisarvik	9	11
SSS - Fondation Ikpigusukniqmut	-	95
	6 172	5 066

19 CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Le solde comprend 9 629 \$ au titre du financement aux municipalités 2011-2012 avancé le 31 mars 2011, soit une journée avant la date de prise d'effet (c.-à-d. le 1^{er} avril 2011) de l'autorisation législative de dépenser pour les crédits de dépenses 2011-2012. Ces charges payées d'avance seront imputées à titre de subventions et contributions au cours de l'exercice 2011-2012.

20 DÉPENSES EXCÉDENTAIRES

L'article 32 de la *Loi sur les finances publiques* stipule qu'«...Il est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit. »

Selon les soldes reportés à l'annexe B.1 des états financiers non consolidés, le ministère de la Justice a dépassé la limite de son crédit par 77 \$ en 2010-2011. En vertu de l'alinéa 36(2) les dépenses excédentaires sont couvertes par le crédit provisoire, qui en vertu de l'alinéa 36(4) doit être «...présenté à l'Assemblée législative sous forme de projet de loi de crédits supplémentaires au plus tard 15 jours après le dépôt des comptes publics pour l'exercice au cours duquel la dépense a été imputée. »

21 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE A

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010
	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada		
Accord sur la formule de financement des territoires	1 090 553	1 022 060
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	113 502	99 565
Autres paiements de transfert	106 497	110 239
	1 310 552	1 231 864
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	19 816	18 150
Impôt sur le revenu des sociétés	9 034	7 451
Taxe sur les salaires	19 803	17 616
Taxe sur le tabac	13 058	12 305
Taxe sur le carburant	5 924	3 408
Impôt foncier	2 019	1 534
Taxe d'assurance	1 018	852
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 86 287 \$ (2010 : 80 108 \$)	131 914	115 627
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 2 670 \$ (2010 : 2 582 \$)	6 338	5 421
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 5 679 \$ (2010 : 6 158 \$)	6 187	6 750
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	42 041	49 030
Récupérations au titre des habitations des employés	16 224	15 544
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	3 712	3 862
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	10 818	11 968
Autres revenus	39 618	38 683
	327 524	308 201
Total des revenus	1 638 076	1 540 065

COMPTES PUBLICS

Annexe consolidée des immobilisations corporelles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles Loués	Entre- posage	Parcs de Stockage	Équipe- ment	Machinerie Lourde	Centrales	Systèmes de Transmission Distribution	Infra- structure	Terres	2011	2010
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	1 325 130	155 528	49 151	117 011	68 099	1 359	153 343	27 298	115 715	428	2 013 062	1 821 081
Ajouts	2 994	-	1 372	-	8 987	-	825	3 693	262	-	18 133	24 442
Virements de travaux en cours	209 781	-	-	34 063	6 398	-	3 163	-	34 623	-	288 028	180 489
Aliénations	(3 236)	(327)	-	-	-	(159)	(855)	-	-	-	(4 577)	(12 950)
Solde de clôture	1 534 669	155 201	50 523	151 074	83 484	1 200	156 476	30 991	150 600	428	2 314 646	2 013 062
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(462 394)	(49 977)	(18 737)	(40 052)	(52 548)	(793)	(57 730)	(13 178)	(38 321)	-	(733 730)	(662 813)
Amortissement	(56 194)	(5 173)	(1 602)	(5 036)	(9 229)	(63)	(4 942)	(501)	(4 948)	-	(87 688)	(77 000)
Aliénations	1 844	-	-	-	-	-	1 031	-	-	-	2 875	6 083
Solde de clôture	(516 744)	(55 150)	(20 339)	(45 088)	(61 777)	(856)	(61 641)	(13 679)	(43 269)	-	(818 543)	(733 730)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	230 186	-	4	25 319	13 486	-	19 430	-	30 078	-	318 503	279 699
Ajouts	171 358	-	-	8 744	12 386	-	13 263	-	9 671	-	215 422	219 293
Virements au coût des immobilisations corporelles	(209 781)	-	-	(34 063)	(6 398)	-	(3 163)	-	(34 623)	-	(288 028)	(180 489)
Solde de clôture	191 763	-	4	-	19 474	-	29 530	-	5 126	-	245 897	318 503
Valeur comptable nette	1 209 688	100 051	30 188	105 986	41 181	344	124 365	17 312	112 457	428	1 742 000	1 597 835
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5 - 30 ans	5 - 40 ans	20 - 40 ans	20 - 40 ans	30 ans			

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation(1)	2011	2010
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 090 553	-	-	1 090 553	-	1 090 553	1 022 060
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	112 439	-	1 063	113 502	-	113 502	99 565
Autres paiements de transfert	74 608	-	31 889	106 497	-	106 497	110 239
	1 277 600	-	32 952	1 310 552	-	1 310 552	1 231 864
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	28 850	-	-	28 850	-	28 850	25 601
Autres impôts	41 822	-	-	41 822	-	41 822	35 715
Ventes	-	197 072	145 636	342 708	(156 228)	186 480	176 828
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	3 712	-	-	3 712	-	3 712	3 862
Général	31 920	-	217 252	249 172	(193 330)	55 842	54 227
	106 304	197 072	362 888	666 264	(349 558)	316 706	296 233
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	10 818	-	-	10 818	-	10 818	11 968
Total des revenus	1 394 722	197 072	395 840	1 987 634	(349 558)	1 638 076	1 540 065
Charges							
Rémunération et avantages sociaux des employés	411 820	4 715	73 150	489 685	1 220	490 905	439 796
Subventions et contributions	383 087	-	-	383 087	(207 278)	175 809	175 570
Biens et services	559 514	162 994	272 848	995 356	(207 567)	787 789	799 961
Amortissement des immobilisations corporelles	44 708	-	34 935	79 643	8 045	87 688	77 000
Intérêts débiteurs	5 486	-	6 498	11 984	(244)	11 740	12 919
Augmentation (diminution) des provisions pour moins-value	(1 282)	703	360	(219)	2 524	2 305	496
Total des charges	1 403 333	168 412	387 791	1 959 536	(403 300)	1 556 236	1 505 742
Excédent (déficit) pour l'exercice	(8 611)	28 660	8 049	28 098	53 742	81 840	34 323

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c.-à-d. entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et de doubles résultats en montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE II

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Actifs financiers		
Liquidités (note 3)	188 928	202 683
Montant dû par le gouvernement du Canada (note 4)	74 803	80 942
Revenus à recevoir (note 5)	92 146	66 318
Stocks pour revente (note 6(a))	107 105	90 776
Prêts à recevoir (note 7)	16 306	16 936
Investissements désignés (note 8)	6 678	6 147
Total des actifs financiers	485 966	463 802
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	270 183	232 741
Autres avantages futurs des employés (note 10)	21 208	17 149
Obligations au titre de contrat de location-acquisition (note 11)	72 075	77 485
Emprunt hypothécaire (note 12)	3 894	4 172
Passifs au titre des retraites (note 13)	6 158	5 454
Recettes et apports reportés (note 14)	151 430	124 972
Total des passifs	524 948	461 973
Actifs financiers nets (dette)	(38 982)	1 829
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	992 100	941 430
Stocks pour utilisation (note 6(b))	2 263	2 251
Charges payées d'avance (note 22)	12 996	2 818
Total des actifs non financiers	1 007 359	946 499
Excédents accumulés	968 377	948 328
Obligations contractuelles (note 16)		
Éventualités (note 17)		

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Budget	2011 Réel	2010 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 249 980	1 277 600	1 200 591
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	54 800	70 672	61 316
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	62 069	84 927	70 800
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	-	10 818	13 668
Total des revenus	1 366 849	1 444 017	1 346 375
Charges (annexe B)			
Fonctionnement et entretien avant amortissement	1 230 422	1 264 287	1 202 623
Amortissement d'immobilisations corporelles	38 032	44 708	37 656
Total de fonctionnement et d'entretien	1 268 454	1 308 995	1 240 279
Dépenses d'investissement	191 945	210 351	160 453
Virements aux immobilisations corporelles	(82 162)	(95 378)	(117 425)
Total des dépenses d'investissement	109 783	114 973	43 028
Total des charges	1 378 237	1 423 968	1 283 307
Excédent (déficit) pour l'exercice	(11 388)	20 049	63 068
Excédents accumulés, début de l'exercice		948 328	885 260
Excédents accumulés, fin de l'exercice		968 377	948 328

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette) (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Budget	2011 Réel	2010 Réel
Excédent (déficit) pour l'exercice	(11 388)	20 049	63 068
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(82 162)	(95 378)	(118 266)
Aliénations	-	-	3 611
Amortissement	38 032	44 708	37 656
	(44 130)	(50 670)	(76 999)
Utilisation nette (ajouts) de stocks pour utilisation	-	(12)	(284)
Utilisation nette (ajouts) de charges payées d'avance	-	(10 178)	(656)
	-	(10 190)	(940)
Variation des actifs financiers nets (dette) pour l'exercice	(55 518)	(40 811)	(14 871)
Actifs financiers nets (dette), début de l'exercice		1 829	16 700
Actifs financiers nets (dette), fin de l'exercice		(38 982)	1 829

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités du gouvernement		
Transferts du gouvernement du Canada	1 307 510	1 246 472
Impôts	72 772	59 066
Autres revenus du gouvernement	198 773	203 699
Intérêts sur contrats de location-acquisition et hypothèques	(5 456)	(5 691)
Rémunération et avantages sociaux des employés	(404 197)	(371 148)
Subventions et contributions	(445 041)	(429 901)
Biens et services	(637 133)	(625 932)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités du gouvernement	87 228	76 565
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(95 378)	(118 266)
Aliénations d'immobilisations corporelles	-	3 611
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation	(95 378)	(114 655)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(549)	(118)
Remboursements de prêts reçus	1 163	4 131
Investissements désignés	(531)	(240)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement	83	3 773
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(5 410)	(8 795)
Paiements du principal sur emprunt hypothécaire	(278)	(261)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement	(5 688)	(9 056)
Augmentation (diminution) des liquidités	(13 755)	(43 373)
Liquidités, début de l'exercice	202 683	246 056
Liquidités, fin de l'exercice (note 3)	188 928	202 683

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT

(a) Gouvernement du Nunavut

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2010-2011 a été déposé à l'Assemblée législative au cours de la session de mars 2010 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c.-à-d. le budget initial). L'information sommaire et les totaux du budget initial du gouvernement pour l'exercice sont présentés aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2010-2011. Les recettes prévues par le Crédit 5 et les dépenses prévues par le Crédit 4 représentent la part des coûts admissibles à être financés en vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada ou d'autres, et ne font pas partie du projet de loi de crédits présenté pour chaque exercice et approuvé par l'Assemblée législative. Ils font partie de ceux des fonds renouvelables compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) États financiers

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour le secteur public tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et l'Institut des Comptables Agréés du Canada sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont reportés nets de charges.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés, qui fournissent toute la nature et la portée des affaires financières et des ressources dont le gouvernement est responsable. L'entité comptable responsable des états consolidés est définie dans le cadre des présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable de protection des pourvoyeurs du Nunavut (*liquidation le 25 fév. 2011*)
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut
 - Société de crédit commercial du Nunavut
 - Société de développement du Nunavut
 - Société d'habitation du Nunavut
 - Société d'énergie Qulliq
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Estimations et incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que le gouvernement fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses divulgués dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Il a fallu recourir à des estimations et des hypothèses pour préparer les présents états financiers dans le cas notamment des postes importants suivants :

(i) Impôts sur le revenu (perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement) et subventions du gouvernement du Canada entre autres dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Ces revenus et ces subventions peuvent faire l'objet de révision du gouvernement du Canada au cours des exercices futurs; et

(ii) Provision pour comptes douteux, provision pour moins-value au titre de prêts, provision pour pertes sur prêts garantis, amortissement d'immobilisations corporelles et avantages futurs des employés.

(d) Liquidités

Les liquidités comprennent les soldes des comptes bancaires, nets des chèques en circulation, des placements à court terme très liquides facilement moyennables. Les investissements à court terme sont comptabilisés au plus faible de leur coût ou de leur valeur marchande.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au plus faible de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au plus faible de leur valeur ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, les provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt à recevoir irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les stocks pour utilisation et les charges payées d'avance, sont comptabilisés par le gouvernement uniquement s'il est prévu de les utiliser pour fournir des services gouvernementaux au cours d'exercices futur. Ces actifs ne seraient pas habituellement utilisés pour fournir des ressources financières aux fins du paiement des dettes du gouvernement à moins de n'être vendus. Les actifs non financiers sont amortis ou portés aux charges au cours d'exercices futurs à mesure qu'ils sont utilisés pour fournir ou soutenir la prestation de services gouvernementaux.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels. Les immobilisations corporelles ayant un coût inférieur à cinquante mille dollars sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice de leur acquisition.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif courant reporté à la date d'achat en réduisant les dollars courants pour tenir compte de l'inflation. Les immobilisations corporelles données ou à coût partagé sont comptabilisées à leur juste valeur marchande sur réception ou au coût, respectivement, la portion donnée ou partagée étant comptabilisée à titre d'apport de capital reporté. Cet apport de capital reporté est amorti à titre de revenu selon la même méthode que celle utilisée pour amortir l'actif correspondant.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2011***(en milliers de dollars)*

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée se fonde sur le montant le moins élevé du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative et selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Terres	Non amorties
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5 - 30ans

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

(i) Prestations de retraite et autres avantages futurs des employésPrestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique géré par le gouvernement du Canada. Le gouvernement cotise à un taux équivalent à 1,98 fois (2010 : 2,14 fois) celui des cotisations des employés. Les cotisations du gouvernement sont imparties à titre de charges de l'exercice courant et représentent la totalité des obligations au titre des retraites. En vertu de la présente législation, le gouvernement n'est pas tenu de verser de cotisations à l'égard d'une insuffisance actuarielle du Régime.

Les charges et les engagements au titre des prestations de retraite du gouvernement à l'endroit des députés de l'Assemblée législative sont déterminés sur une base actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des engagements futurs et utilise diverses estimations. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants.

Avantages futurs des employés autres que prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. Les passifs estimatifs et les charges connexes estimatives au titre de ces prestations sont comptabilisés à mesure que les prestations sont acquises. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les subventions du gouvernement du Canada sont comptabilisées à titre de revenus quand le versement a lieu. La formule de financement des territoires à une entente fondée sur des principes est prescrite par la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (Canada). Les transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont comptabilisés conformément à cette Loi. Les ajustements pour les revenus provenant des transferts en matière de santé et de programmes sociaux sont effectués au cours de l'exercice où ils sont connus.

D'autres transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les événements donnant lieu au transfert se produisent pourvu que : (i) le transfert soit autorisé; (ii) le gouvernement ait satisfait à tout critère d'admissibilité, s'il y a lieu; et (iii) qu'il soit possible de présenter une estimation raisonnable du montant du transfert. Les transferts reçus avant que ces critères ne soient entièrement satisfaits sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les critères soient satisfaits.

Impôts et recettes générales

Les revenus d'impôt sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont prélevés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement dans le cadre d'une entente sur le prélèvement des impôts et sont versés au gouvernement chaque mois. Les remises se fondent sur les estimations du ministère des Finances du gouvernement du Canada pour l'exercice d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les évaluations de l'impôt sur le revenu soient terminées pour ledit exercice.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés.

Les impôts fonciers sont évalués selon une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les subventions et les contributions versées par le gouvernement sont comptabilisées à titre de charges quand les critères suivants sont satisfaits : (i) la subvention ou la contribution dispose de l'autorisation nécessaire; (ii) le bénéficiaire satisfait à tout critère d'admissibilité; et (iii) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant des charges. Les subventions ou les contributions versées avant que ces trois critères ne soient satisfaits sont comptabilisées à titre de charges payées d'avance jusqu'à ce que le bénéficiaire satisfasse aux critères.

(l) Obligations contractuelles et éventualités

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats significatifs par rapport à sa situation financière courante ou qui affecteront sensiblement le niveau des charges futures. Les obligations contractuelles se rapportent aux ententes de financement global avec les municipalités, aux contrats commerciaux de location-exploitation, aux projets d'immobilisations et au financement d'activités opérationnelles. Les obligations ne sont pas comptabilisées tant que les conditions des contrats ou des ententes ne sont pas satisfaites.

Les éventualités du gouvernement sont des passifs éventuels qui peuvent devenir des passifs réels si au moins un événement futur se produit ou ne se produit pas. Si l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(m) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux représentent les coûts estimatifs de la réhabilitation de sites contaminés. Un passif environnemental est comptabilisé et une charge comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction à la date où la contamination se produit ou à la date où le gouvernement est informé de la contamination et qu'il est obligé ou probablement obligé d'engager de telles charges. Si la probabilité que le gouvernement doive engager ces charges ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs environnementaux sont divulgués au poste des créditeurs et des charges à payer. Les passifs environnementaux sont réévalués chaque année.

(n) Instruments financiers

Les justes valeurs marchandes des instruments financiers à court terme du gouvernement, y compris les créditeurs et les charges à payer, les liquidités, les investissements de portefeuille et autres investissements, dus par le gouvernement du Canada et d'autres revenus à recevoir se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des instruments financiers à long terme du gouvernement, y compris la dette, les obligations au titre de contrats de location-acquisition, les passifs au titre des retraites et des autres avantages futurs des employés, les investissements de portefeuille et autres investissements et les prêts à recevoir sont exposés en détail dans les notes complémentaires. Dans le cas où les montants de juste valeur ne sont pas détaillés, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur.

3 LIQUIDITÉS

	2011	2010
Banque Royale du Canada	123 606	74 109
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 965	990
Certificats de placement garantis	15 772	18 684
Placements de trésorerie	45 585	108 900
	188 928	202 683

Les placements de trésorerie se transigent dans le marché monétaire à court terme. Le rendement du marché de ce portefeuille a varié de 1,23 % à 1,59 % en 2011 (2010 : de 0,55 % à 0,94 %). Les instruments détenus sont des titres de créance de grande qualité, coté R-1 faible ou meilleur par la DBRS (Dominion Bond Rating Service), ayant une échéance moyenne de 173 jours (2010 : 112 jours).

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

	2011	2010
Subvention à recevoir :		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 090 553	1 022 060
Moins : paiements reçus	(1090 553)	(1022 060)
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	74 803	80 942
	74 803	80 942

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

5 REVENUS À RECEVOIR	2011	2010
À recevoir par fonds		
Trésor	43 514	39 255
Fonds renouvelable des produits pétroliers	61 616	40 449
Fonds renouvelable des stocks de l'état	45	18
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	2	56
	105 177	79 778
Moins : provisions pour comptes douteux	(13 031)	(13 460)
	92 146	66 318
A recevoir en relation avec les créditeurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	11 474	6 184
Autorités scolaires de district	463	323
Société de crédit commercial du Nunavut	148	191
Société de développement du Nunavut	49	38
Société d'habitation du Nunavut	10 472	6 102
Société d'énergie Qulliq	23 824	14 960
À recevoir des parties liées	46 430	27 798
Autres comptes débiteurs	58 747	51 980
	105 177	79 778
Moins : provisions pour comptes douteux	(13 031)	(13 460)
	92 146	66 318
6 STOCKS		
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	105 533	88 954
Produits alcoolisés	1 572	1 822
	107 105	90 776
La radiation pour les stocks de combustible en vrac était de 703 \$ en 2011 (2010 : 849 \$).		
(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	2 263	2 251
7 PRÊTS À RECEVOIR		
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 1,49 % à 2,42 % (2010 : de 1,4 % à 2,03 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	15 003	15 318
Prêts du Fonds des prêts étudiants remboursables par versements jusqu'en 2017, portant intérêt au taux de 2,75 % à 12,5 %, nets de comptes douteux et de provision pour moins moins-value de 3 862 \$ (2010 : 3 672 \$).	1 297	1 233
Prêts aux municipalités remboursables par versements jusqu'en 2017, portant intérêt au taux de 0 % à 8 %, nets de provision pour moins moins-value de 0 \$ (2010 : 100 \$).	6	347
Autres, comprend l'hypothèque pour le centre commercial de la Co-op de Qikiqtaq, nets de provision pour moins-value de 64 \$ (2010 : 304 \$).	-	38
	16 306	16 936
8 INVESTISSEMENTS DÉSIGNÉS		
Investissements désignés du FASR	6 678	6 147

Les investissements du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative ne peuvent pas servir à acquitter d'autres obligations engagées par le gouvernement. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2011 était de 7 360 \$ (2010 : 6 374 \$) à un taux de rendement positif de 10,69 % (2010 : 23,16 %).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2011	2010
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 864	3 589
Administrations scolaires de district	2 064	1 473
Société de crédit commercial du Nunavut	57	496
Société de développement du Nunavut	149	363
Société d'habitation du Nunavut	8 214	688
Société d'énergie Qulliq	19 646	4 970
	<u>32 994</u>	<u>11 579</u>
Autres		
Créditeurs	84 479	80 391
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	96 345	84 772
Passifs environnementaux à payer	10 631	10 638
Congés payés et heures compensatoires	25 163	17 588
Montant dû au gouvernement du Canada	19 001	21 688
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	1 570	6 085
	<u>237 189</u>	<u>221 162</u>
	<u>270 183</u>	<u>232 741</u>
10 AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS	2011	2010
Départ	11 580	7 169
Relogement	9 628	9 980
	<u>21 208</u>	<u>17 149</u>

11 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars 2011.

	2011	2010
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	98 938	109 529
Intérêts théoriques	(26 863)	(32 044)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	<u>72 075</u>	<u>77 485</u>

Les paiements futurs minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

2012	10 591
2013	10 591
2014	10 591
2015	10 591
2016	10 591
2017 et par la suite	45 983
	<u>98 938</u>

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 5 181 \$ (2010 : 5 682 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 7,0 % (2010 : 7,0 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2027.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

12 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE				2011	2010	
Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.				3 894	4 172	
Paiements hypothécaires futurs :				Principal	Intérêt	Total
2012	298	256	554			
2013	319	235	554			
2014	342	212	554			
2015	366	188	554			
2016	391	163	554			
2017 et par la suite	2 178	358	2 536			
	3 894	1 412	5 306			

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 275 \$ pour l'exercice (2010 : 294 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 275 \$ (2010 : 294 \$).

13 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES

(a) Régime de pension de retraite de la fonction publique

Le gouvernement et ses employés versent des cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En 2011, les cotisations du gouvernement s'élevaient à 30 220 \$ (2010 : 26 829 \$).

Le montant des cotisations du gouvernement est établi par le gouvernement du Canada et représente la seule obligation du gouvernement en vertu de ce régime. En vertu de la présente législation, le gouvernement n'est pas tenu de verser de cotisations à l'égard d'une insuffisance actuarielle du Régime.

(b) Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1^{er} avril 1999.

Il n'y a eu aucune modification d'un régime, aucune liquidation et aucune compression d'un régime ou de dérogation temporaire de ces régimes en 2011 (aucun changement en 2010).

Les évaluations actuarielles de ces régimes ont été effectuées en date du 1^{er} avril 2009. Les évaluations se fondaient sur un nombre d'hypothèses relatives à des événements futurs, notamment le taux d'inflation (3,0 %), le taux d'intérêt (inflation, plus 3,5 %), le rendement des actifs (inflation, plus 3,5 %), l'augmentation de la rémunération (inflation, plus 1 %) et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations telles qu'approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les évaluations ont été effectuées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus de placement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2012.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

13 PASSIFS AU TITRE DES RETRAITES (suite)

Les passifs au titre des retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des retraites des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2011	2010
Obligations au titre des prestations constituées	4 650	6 301	10 951	8 744
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	4 795	-	4 795	3 493
(Gains) pertes actuariels non amortis	17	(19)	(2)	(203)
	4 812	(19)	4 793	3 290
Passifs (actifs) au titre des retraites	(162)	6 320	6 158	5 454

Au 31 mars 2011, la valeur marchande des actifs du fonds de retraite FARAL était de 4 923 \$ (2010 : 3 251 \$). Le taux de rendement réel était positif et de 10,54 % (2010 : 23,86 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un fonds de retraite; toutefois, le passif au titre des retraites est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains/pertes actuarielles au titre du FARAL et du FASR actuarial sont amorties sur 2,8 ans (2010 : 3,8 ans), ce qui représente la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2011	2010
Coût des prestations de l'exercice courant	623	906	1 529	1 365
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	212	(205)	7	97
	835	701	1 536	1 462
Cotisations des députés	(188)	-	(188)	(175)
Charges de retraite	647	701	1 348	1 287
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	287	403	690	617
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(299)	-	(299)	(198)
Intérêts débiteurs au titre des retraites	(12)	403	391	419
Total des charges au titre des retraites	635	1 104	1 739	1 706

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 114 \$ et 617 \$, respectivement (2010 : 1 181 \$ et 754 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 441 \$ et 906 \$, respectivement (2010 : 1 840 \$ et 821 \$, respectivement).

14 RECETTES ET APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Au 31 mars, le gouvernement détenait les soldes de recettes et d'apports de capital reportés suivants qui sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les charges admissibles sont engagées :

	2011	2010
Financement de base pour les provinces et les territoire (Plan Chantiers Canada)	57 184	56 642
Entente sur la taxe sur l'essence	17 713	17 806
Apports de capital reportés	72 798	46 037
Autres recettes reportées	3 735	4 487
	151 430	124 972

15 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent accumulé ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2011	2010
Excédent (déficit), début de l'exercice	9 246	(148)
Fonds renouvelable des produits pétroliers, bénéfice net de l'exercice	26 387	15 394
Virement minimal exigé au Trésor	(25 633)	(6 000)
Excédent (déficit), fin de l'exercice	10 000	9 246

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2011 :

	Année d'échéance	Total
Engagements de capitaux	2014	54 180
Engagements opérationnels	2016	43 718
Entente de maintien de l'ordre	2012	27 984
Contrats de location-exploitation (annexe 6)	2027	51 156
		177 038

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2012	125 438
2013	18 085
2014	10 526
2015	5 772
2016	4 867
2017 et par la suite	12 350
	177 038

17 ÉVENTUALITÉS

(a) Passifs au titre des éventualités	2011	2010
Pertes non assurées	-	5

(b) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1^{er} avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé.

(c) Coût de restauration de l'environnement

Le gouvernement reconnaît que des coûts sont associés à la restauration de tout site contaminé situé sur les terres du territoire. Des passifs ont été comptabilisés aux états financiers non consolidés dans le cas où il a été déterminé que le gouvernement est chargé d'un site contaminé et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts de remise en état. Les initiatives constantes du gouvernement pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires relatifs à des sites nouvellement identifiés, ou à des modifications aux évaluations des sites existants ou de leur utilisation prévue. Tout passif supplémentaire sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été connu.

Le gouvernement poursuivra la mise en application d'un programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites sur une base permanente. Pour faciliter ce travail, le gouvernement a établi un comité pour veiller à ce que les passifs existants et éventuels soient identifiés et que les mesures appropriées soient instaurées. Il s'agit d'un processus permanent qui devrait montrer des signes d'amélioration continue à chaque exercice tandis que le gouvernement continue d'œuvrer de manière pratique vers la détermination et la constatation appropriées de ses passifs environnementaux sur l'ensemble du territoire.

(d) Litiges

Un plus grand nombre de personnes ont présenté des allégations d'agressions par d'anciens enseignants du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. En vertu d'ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendent conjointement contre la poursuite. Les frais de défense pour les poursuites et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de la part de perte du gouvernement pouvant résulter de ces poursuites a été comptabilisée; toutefois, le résultat final peut varier grandement de cette estimation.

Des cas présumés d'agressions sexuelles par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, ont été déposés, ou sont en instance, en plus du cas cité auparavant. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendent conjointement contre toute poursuite de ce genre et les frais de défense pour la poursuite et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de tout passif pouvant résulter de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2011***(en milliers de dollars)*

17 ÉVENTUALITÉS (suite)

Il existe un nombre de revendication et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement pour lesquels les résultats ne peuvent être déterminées, y compris des cas où aucun montant n'est indiqué. Ces revendications portent entre autres sur les cas suivants : renvoi injustifié, rupture de politique, préjudice personnel, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Au 31 mars 2011, toutes ces revendications ont été évaluées et considérées dénuées de fondement ou ne pouvant être déterminées à cette date.

(e) Équité salariale

Il existe un nombre de revendications en matière d'équité salariale en instance contre le gouvernement du Nunavut portant principalement sur la cotation des emplois pour des métiers particuliers. Le gouvernement travaille de concert avec le syndicat des employés du Nunavut pour régler les réclamations. Toutefois, le résultat de ces revendications n'est pas connu pour le moment. Au 31 mars 2011, aucune provision n'a été comptabilisée aux présents états financiers.

(f) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit suivantes :

	2011	2010
Facilité de crédit bancaire, taux d'intérêt préférentiel	16 314	9 751
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	49 794	51 987
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 30 avril 2007, taux d'intérêt préférentiel	4 200	4 900
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 21 novembre 2007, taux d'intérêt préférentiel	5 333	6 133
Facilité de prêt de capital à taux variable contractée le 25 juillet 2010, taux d'intérêt préférentiel	7 400	-
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	83 041	72 771

La limite de la facilité de crédit bancaire est de 24 000 \$. La limite de la facilité de prêt de capital à taux variable est de 24 000 \$.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2011, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 13 \$ (2010 : 12 \$).

18 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2011	2010
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 158	1 931
Autorités scolaires de district	13 185	12 484
Société d'énergie Qulliq	23 364	6 716
Société de développement du Nunavut	3 440	3 784
Société de crédit commercial du Nunavut	450	450
	42 597	25 365

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 35 598 \$ (2010 : 31 188 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

19 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2011	2010
Curateur public	4 340	4 096
Fonds d'aide aux victimes	536	289
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	280	277
Fonds de bourses d'études du millénaire	8	8
Fonds de bourses d'études	42	41
Fiducie du tribunal territorial	807	129
Fiducie pour l'exécution des ordonnances alimentaires	107	50
Fiducie pour le bien-être des jeunes contrevenants	3	18
Fiducie pour le bien-être au centre correctionnel de Baffin	-	8
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Baffin	12	25
Fonds pour les jeunes contrevenants	15	6
Compte d'avance fixe du shérif	10	10
Fiducie de la Commission des normes du travail du Nunavut	3	3
SSS - Akaisisarvik	9	11
SSS - Fondation Ikpigusukniqmut	-	95
	6 172	5 066

20 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS

Dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada et d'autres, le gouvernement reçoit un financement total ou partiel pour des charges admissibles engagées pour divers projets particuliers. Le sommaire suivant présente les revenus et les charges associés à un projet financé au cours de l'exercice.

	2011	2010
Revenus		
Provenant du gouvernement du Canada	112 439	98 245
Provenant d'autres sources	3 712	3 862
	116 151	102 107
Charges		
Rémunération et avantages sociaux	14 908	14 096
Subventions et contributions	47 224	30 391
Autres	52 106	56 373
Amortissement des immobilisations corporelles	1 913	1 247
	116 151	102 107

21 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le déficit budgétaire 2011 de 11 388 \$ est moins élevé de 5 410 \$ que le déficit budgétaire de 16 798 \$ divulgué à la page x du budget principal des dépenses 2010-2011. Le 5 410 \$ représente les remboursements du capital exigés au cours de l'exercice au titre des contrats de location-acquisition inclus dans les montants budgétés au poste du fonctionnement et de l'entretien. Étant donné que les remboursements de capital ne sont pas des dépenses, ils ont été retirés du total des budgets de fonctionnement et d'entretien aux fins de la divulgation aux états financiers.

Les recettes prévues 2011 comprennent une somme de 1 284 069 \$ provenant des « Recettes » et 64 320 \$ du « Crédit 5 des recettes » à la page x du budget principal des dépenses 2010-2011, plus 18 460 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisation spécifiques inclus à l'annexe IV de l'estimation des immobilisations 2010-2011. Les dépenses prévues qui seront financées par ces recettes additionnelles ont été ajoutées aux totaux des budgets touchés divulgués aux présents états financiers.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2011***(en milliers de dollars)*

22 CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Le solde comprend 9 629 \$ au titre du financement aux municipalités 2011-2012 avancé le 31 mars 2011, soit une journée avant la date de prise d'effet (c.-à-d. le 1^{er} avril 2011) de l'autorisation législative de dépenser pour les crédits de dépenses de 2011-2012. Ces charges payées d'avance seront imputées à titre de subventions et contributions au cours de l'exercice 2011-2012.

23 DÉPENSES EXCÉDENTAIRES

L'article 32 de la Loi sur les finances publiques stipule qu' «...Il est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit. »

Selon les soldes reportés à l'annexe B.1, le ministère de la Justice a dépassé la limite de son crédit par un montant de 77 \$ en 2010-2011. En vertu de l'alinéa 36(2) les dépenses excédentaires sont couvertes par le crédit provisoire, qui en vertu de l'alinéa 36(4) doit être «...présenté à l'Assemblée législative sous forme de projet de loi de crédits supplémentaires au plus tard 15 jours après le dépôt des comptes publics pour l'exercice au cours duquel la dépense a été imputée. »

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Budget	2011 Réel	2010 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 090 600	1 090 553	1 022 060
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	82 780	112 439	98 245
Autres paiements de transfert	76 600	74 608	80 286
	1 249 980	1 277 600	1 200 591
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	12 200	19 816	18 150
Impôt sur le revenu des sociétés	6 400	9 034	7 451
Taxe sur les salaires	17 000	19 803	17 616
Taxe sur le tabac	11 900	13 058	12 305
Taxe sur le carburant	5 400	5 924	3 408
Impôt foncier	1 600	2 019	1 534
Taxe d'assurance	300	1 018	852
	54 800	70 672	61 316
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 139 104 \$ (2010 : 127 050 \$)	24 051	45 627	35 519
Revenus des boissons alcoolisées - nets du coût des produits vendus d'un montant de 2 670 \$ (2010 : 2 582 \$)	3 818	3 668	2 839
Récupérations au titre des habitations des employés	15 000	16 224	15 544
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	3 712	3 862
Autres	19 200	15 696	13 036
	62 069	84 927	70 800
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	-	10 818	13 668
Total des revenus (note 21)	1 366 849	1 444 017	1 346 375

TOTAUX	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)						
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 084 003	56 849	-	1 140 852	1 128 268	12 584
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	38 032	-	-	38 032	42 795	(4 763)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 122 035	56 849	-	1 178 884	1 171 063	7 821
Dépenses d'investissement	111 285	147 153	-	258 438	181 677	76 761
Virements aux immobilisations corporelles	(82 162)	-	-	(82 162)	(66 704)	(15 458)
Moins : total des dépenses d'investissement	29 123	147 153	-	176 276	114 973	61 303
Total des dépenses d'accréditations	1 151 158	204 002	-	1 355 160	1 286 036	69 124
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)						
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	64 320	-	-	64 320	114 238	(49 918)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	1 913	(1 913)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	64 320	-	-	64 320	116 151	(51 831)
Dépenses d'investissement	18 460	-	-	18 460	28 674	(10 214)
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-	-	(28 674)	28 674
Total des dépenses d'investissement	18 460	-	-	18 460	-	18,460
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	82 780	-	-	82 780	116 151	(33 371)
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUVELABLES (annexe B.3)						
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	26 699	-	-	26 699	21 781	4 918
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	26 699	-	-	26 699	21 781	4 918
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	26 699	-	-	26 699	21 781	4 918
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS						
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 175 022	56 849	-	1 231 871	1 264 287	(32 416)
Plus : « Exigences supplémentaires » estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2010-2011	55 400	(55 400)	-	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 230 422	1 449	-	1 231 871	1 264 287	(32 416)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	38 032	-	-	38 032	44 708	(6 676)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 268 454	1 449	-	1 269 903	1 308 995	(39 092)
Dépenses d'investissement	129 745	147 153	-	276 898	210 351	66 547
Plus : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans « Capital » à la page x du budget principal des dépenses 2010-2011	62 200	(62 200)	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	191 945	84 953	-	276 898	210 351	66 547
Moins : virements aux immobilisations corporelles	(82 162)	-	-	(82 162)	(95 378)	13 216
Total des dépenses d'investissement	109 783	84 953	-	194 736	114 973	79 763
Total des dépenses	1 378 237	86 402	-	1 464 639	1 423 968	40 671

Le total des dépenses indiquées ci-dessus comprend, entre autres éléments, des intérêts débiteurs d'un montant de 5 486 \$ (2010 : 5 992 \$) et une diminution nette des provisions pour moins-value d'un montant de 579 \$ (2010 : 1 706 \$ d'augmentation nette).

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	8 150	-	-	8 150	8 322	(172)
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	7 358	530	-	7 888	7 551	337
	15 508	530	-	16 038	15 873	165
Dépenses d'investissement	1 482	1 092	-	2 574	879	1 695
Total des dépenses au titre des crédits	16 990	1 622	-	18 612	16 752	1 860
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	11 813	(526)	(610) \$	10 677	9 963	714
Subventions et contributions	406	100	25	531	400	131
Autres charges	5 347	-	585	5 932	5 157	775
	17 566	(426)	-	17 140	15 520	1 620
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	17 566	(426)	-	17 140	15 520	1 620
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	22 063	(1299)	(102)	20 662	21 431	(769)
Subventions et contributions	7 400	16 026	-	23 426	23 395	31
Autres	28 006	(425)	102	27 683	24 911	2 772
	57 469	14 302	-	71 771	69 737	2 034
Dépenses d'investissement	1 250	4 934	-	6 184	4 419	1 765
Total des dépenses au titre des crédits	58 719	19 236	-	77 955	74 156	3 799
RESSOURCES HUMAINES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	16 214	(438)	(632)	15 144	14 256	888
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	6 616	(247)	632	7 001	5 158	1 843
	22 830	(685)	-	22 145	19 414	2 731
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	22 830	(685)	-	22 145	19 414	2 731
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	28 165	(675)	(300)	27 190	29 078	(1888)
Subventions et contributions	8 905	2 500	-	11 405	10 667	738
Autres	40 982	622	300	41 904	40 831	1 073
	78 052	2447	-	80 499	80 576	(77)
Dépenses d'investissement	16 600	11 459	-	28 059	16 804	11 255
Total des dépenses au titre des crédits	94 652	13 906	-	108 558	97 380	11 178

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
CULTURE, LANGUE, AÎNÉS ET JEUNESSE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	10 767	(545)	(740)	9 482	9 126	356
Subventions et contributions	7 642	-	200	7 842	7 180	662
Autres	5 423	(820)	540	5 143	3 616	1 527
	23 832	(1 365)	-	22 467	19 922	2 545
Dépenses d'investissement	7 060	(603)		6 457	3 687	2 770
Total des dépenses au titre des crédits	30 892	(1,968)	-	28 924	23 609	5 315
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	123 470	3 820	-	127 290	135 796	(8 506)
Subventions et contributions	62 373	2,680	-	65 053	57 702	7 351
Autres	20 915	(2 692)	-	18 223	15 800	2 423
	206 758	3 808	-	210 566	209 298	1 268
Dépenses d'investissement	12 910	12 864	-	25 774	21 615	4 159
Total des dépenses au titre des crédits	219 668	16 672	-	236 340	230 913	5 427
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	105 357	-	(5 863)	99 494	105 196	(5 702)
Subventions et contributions	6 169	(90)	571	6 650	5 059	1 591
Autres	152 981	40 622	5 292	198 895	193 249	5 646
	264 507	40 532	-	305 039	303 504	1 535
Dépenses d'investissement	1 050	6 430		7 480	2 492	4 988
Total des dépenses au titre des crédits	265 557	46 962	-	312 519	305 996	6 523
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	13 372	(563)	(250)	12 559	13 261	(702)
Subventions et contributions	1 891	-	87	1 978	1 708	270
Autres	4 876	758	163	5 797	5 268	529
	20 139	195	-	20 334	20 237	97
Dépenses d'investissement	2 160	545	-	2 705	1 330	1 375
Total des dépenses au titre des crédits	22 299	740	-	23 039	21 567	1 472
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	35 879	(2115)	28	33 792	35 706	(1 914)
Subventions et contributions	53 811	142	(99)	53 854	52 701	1 153
Autres	82 950	(2 398)	71	80 623	79 464	1 159
	172 640	(4 371)	-	168 269	167 871	398
Dépenses d'investissement	35 954	41 184	-	77 138	39 129	38 009
Total des dépenses au titre des crédits	208 594	36 813	-	245 407	207 000	38 407

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS

Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	15 113	(300)	(700)	14 113	14 777	(664)
Subventions et contributions	20 044	(306)	(555)	19 183	18 228	955
Autres	18 127	493	1 255	19 875	19 898	(23)
	53 284	(113)	-	53 171	52 903	268
Dépenses d'investissement	5 550	13 148	-	18 698	7 953	10 745
Total des dépenses au titre des crédits	58 834	13 035	-	71 869	60 856	11 013

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT

Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	132 642	2 625	-	135,267	135 267	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	132 642	2 625	-	135 267	135 267	-
Dépenses d'investissement	27 269	56 100	-	83 369	83 369	-
Total des dépenses au titre des crédits	159 911	58 725	-	218 636	218 636	-

COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT

Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	24 186	(630)	-	23 556	23 556	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	24 186	(630)	-	23 556	23 556	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	24 186	(630)	-	23 556	23 556	-

TOTAUX

Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	390 363	(2 641)	(9 169)	378 553	396 912	(18 359)
Subventions et contributions	325 469	23 047	229	348 745	335 863	12 882
Autres	373 581	36 443	8 940	418 964	400 903	18 061
	1 089 413	56 849	-	1 146 262	1 133 678	12 584
<i>Moins</i> : remboursements du capital sur les contrats de location-acquisition inclus dans les crédits de dépenses ci-dessus	(5 410)	-	-	(5 410)	(5 410)	-
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 084 003	56 849	-	1 140 852	1 128 268	
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	38 032	-	-	38 032	42 795	(4 763)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 122 035	56 849	-	1 178 884	1 171 063	7 821
Dépenses d'investissement	111 285	147 153	-	258 438	181 677	76 761
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	(82 162)	-	-	(82 162)	(66 704)	(15 458)
Total des dépenses d'investissement	29 123	147 153	-	176 276	114 973	61 303
Total des charges d'accréditation	1 151 158	204 002	-	1 355 160	1 286 036	69 124

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Assemblée législative	-	1	(1)
Exécutif et Affaires intergouvernementales	3 325	977	2 348
Finances	12 500	1 267	11 233
Ressources humaines	-	-	-
Justice	797	1 794	(997)
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	2 750	2 699	51
Éducation	8 932	6 652	2 280
Santé et Services sociaux	35 382	49 226	(13 844)
Environnement	750	3 634	(2,884)
Services communautaires et gouvernementaux	10 710	38 637	(27,927)
Développement économique et Transports	7 634	11 264	(3 630)
Société d'habitation du Nunavut	-	-	-
Collège de l'Arctique du Nunavut	-	-	-
	82 780	116 151	(33 371)

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	-	14 908	-
Subventions et contributions	-	47 224	-
Autres	-	52 106	-
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	64 320	114 238	(49 918)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	1 913	(1 913)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	64 320	116 151	(51 831)
Dépenses d'immobilisations	18 460	28 674	(10 214)
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	(28 674)	28 674
Total des dépenses d'immobilisation	18 460	-	18 460
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	82 780	116 151	(33 371)

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Boissons alcoolisées	2 005	2 213	(208)
Produits pétroliers	24 694	18 422	6 272
Stocks de l'état	-	900	(900)
Prêts étudiants	-	246	(246)
	26 699	21 781	4 918

Par catégorie	Budget initial	Réel	Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	4 723	4 715	8
Subventions et contributions	-	-	-
Autres dépenses	21 976	17 066	4 910
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	26 699	21 781	4 918
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	26 699	21 781	4 918
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	26 699	21 781	4 918

Le budget du fonds renouvelable des prêts étudiants de 135 \$ figure sous ministère de l'Éducation dans l'annexe B.1 conformément au budget principal des dépenses déposé.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe C

Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Parcs de stockage	Infra- structure	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Équipement	2011	2010
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	651 002	117 011	115 715	114 873	30 998	38 244	1 067 843	1 004 804
Ajouts	2 028	-	262	-	-	5 220	7 510	9 957
Virement provenant des travaux en cours	120 482	34 063	34 623	-	-	6 398	195 566	58 168
Aliénations	-	-	-	-	-	-	-	(5 086)
Solde de clôture	773 512	151 074	150 600	114 873	30 998	49 862	1 270 919	1 067 843
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(162 295)	(40 052)	(38 321)	(37 254)	(11 838)	(31 665)	(321 425)	(285 244)
Amortissement	(25 709)	(5 036)	(4 948)	(3 829)	(978)	(4 208)	(44 708)	(37 656)
Aliénations	-	-	-	-	-	-	-	1 475
Solde de clôture	(188 004)	(45 088)	(43 269)	(41 083)	(12 816)	(35 873)	(366 133)	(321 425)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	126 124	25 319	30 079	-	4	13 486	195 012	144 871
Ajouts	57 067	8 744	9 671	-	-	12 386	87 868	108 309
Virement aux immobilisations corporelles	(120 482)	(34 063)	(34 623)	-	-	(6 398)	(195 566)	(58 168)
Solde de clôture	62 709	-	5 127	-	4	19 474	87 314	195 012
Valeur comptable nette	648 217	105 986	112 458	73 790	18 186	33 463	992 100	941 430
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5 - 30 ans		

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Annexe 1

Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Exécutif et Affaires intergouvernementales	-	1	1
Finances	2 222	207	2 429
Ressources humaines	177	8	185
Justice	132	813	945
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	-	118	118
Éducation	486	588	1 074
Santé et Services sociaux	868	128	996
Environnement	61	632	693
Services communautaires et gouvernementaux	2 739	539	3 278
Développement économique et Transports	1 099	-	1 099
	7 784	3 034	10 818

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2011***(en milliers de dollars)*

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
--	------------------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total de fonctionnement et d'entretien

-

IMMOBILISATIONS

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total des immobilisations

-

	<u>Virement</u> <u>de (à)</u>	
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
Exécutif et Affaires intergouvernementales		
Direction générale	(700 000)	
Affaires intergouvernementales	630 000	
Développement durable	230 000	Transfert de fonds
Direction générale	(160 000)	
Finances		
Direction générale	(407 000)	
Fonction de contrôle	(726 000)	Transfert de fonds
Direction générale	370 000	
Fonction de contrôle	763 000	
Ressources humaines		
Opérations communautaires	255 000	Transfert de fonds
Formation et perfectionnement	(255 000)	
Dotation	590 000	Transfert de fonds
Direction générale	(590 000)	
Santé et Services sociaux		
Direction générale	321 000	Transfert de fonds
Traitement	(321 000)	
Programmes sociaux	550 000	Transfert de fonds
Traitement	(550 000)	
Programmes sociaux	500 000	Transfert de fonds
Traitement	(500 000)	
Programmes sociaux	300 000	Transfert de fonds
Traitement	(300 000)	
Développement économique et Transports		
Développement économique communautaire	(100 000)	Transfert de fonds
Services intégrés de gestion	(200 000)	
Transport	300 000	
Services intégrés de gestion	(300 000)	Transfert de fonds
Transport	300 000	
IMMOBILISATIONS		
Services communautaires et gouvernementaux		
Planification des immobilisations et Services techniques	(1160 000)	Ajustements au budget d'immobilisations
Division des produits pétroliers	1 160 000	

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 4

Annexe non consolidée des emprunts obligataires à recevoir des municipalités (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	Montant initial	Solde 1^{er} avril 2010	Intérêts courus	Ajustement d'évaluation	Paiements du principal	Solde 31 mars 2011
Ville d'Iqaluit	3 898	447	25	-	(466)	6
Moins : provision pour moins- value	-	(100)	-	100	-	-
	3 898	347	25	100	(466)	6

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue. La *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

Alexander, Nathaniel	7 482
Anawak, Jennifer	3 200
Bodner, Jenine	3 206
Chemko, Erika	2 134
Illaszewicz, George	3 200
Larabie, Nicolas	3 288
Main, Heather	1 307
McDermott, Sarah	6 243
Parks, Anisa	9 675
Sanguin, Kevin	15 300
Stubbing, Melanie	312
Young, Daniel	950
	<hr/>
	56 297
	<hr/>

Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
 (en milliers de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	>2016	Total
Bureau principal	5 541	4 823	3 134	1 948	1 713	4 703	21 862
Qikiqtaaluk	869	838	684	671	624	1 340	5 026
Kivalliq	3 608	3 150	2 686	1 818	1,491	1 324	14 077
Kitikmeot	1 429	1 397	1 342	818	624	4 581	10 191
	11 447	10 208	7 846	5 255	4 452	11 948	51 156